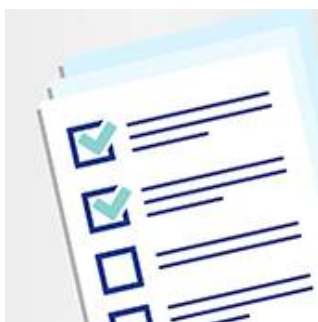




DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ - MÉDICAMENTS

PUBLIÉ LE 22/08/2018 - MIS À JOUR LE 16/03/2021

## Conduite à tenir dans un contexte de tensions d'approvisionnement des médicaments à base de valsartan

Des tensions d'approvisionnement sont attendues sur les médicaments à base de valsartan en raison du rappel mondial de certains médicaments à base de valsartan concernés par un défaut de qualité. L'ANSM, en lien avec les organisations professionnelles, l'Ordre national des médecins et l'Ordre national des pharmaciens, a donc adressé des recommandations aux professionnels de santé afin de réserver les stocks de valsartan disponibles pour certains patients. L'ANSM informe en conséquence les patients de possibles changements dans la prise en charge de leur maladie.

Dans ce contexte de tensions d'approvisionnement en médicaments à base de valsartan, l'ANSM demande aux médecins de ne plus initier de traitement par valsartan.

En cas de renouvellement, les médecins doivent réserver les médicaments à base de valsartan à certains patients (insuffisance cardiaque non contrôlée par un autre sartan, post-infarctus du myocarde, hypertension artérielle équilibrée grâce à une polythérapie comportant du valsartan). Pour les autres patients, les médecins doivent envisager un autre traitement équivalent au regard des recommandations de la Haute autorité de santé (HAS) et de la Société française d'hypertension artérielle (SFHTA).

En cas d'indisponibilité de médicaments à base de valsartan, le pharmacien prendra contact avec le médecin qui décidera de la conduite à tenir et du changement de traitement.

### Informations pour les patients

L'ANSM rappelle qu'il n'existe pas de risque aigu lié à ce défaut de qualité. Vous ne devez en aucun cas arrêter votre traitement sans avoir consulté un médecin.

A partir du mois de septembre, certaines pharmacies ne seront peut-être plus en mesure de vous délivrer votre médicament à base de valsartan. Pour autant, il existe de nombreuses alternatives efficaces au valsartan. Ces alternatives sont disponibles dans les pharmacies et l'ANSM s'assure que les laboratoires commercialisant ces médicaments assurent un approvisionnement suffisant pour couvrir les besoins des patients français.

Si vous souhaitez changer de traitement, adressez-vous à votre médecin.

Les questions/réponses mis à votre disposition sur le site Internet de l'ANSM a été mis à jour.

Un numéro vert 0.800.97.14.03 est ouvert pour répondre à vos questions ou à celles de votre entourage.  
Ce numéro est accessible gratuitement du lundi au vendredi de 9h à 19h.

Télécharger le questions/réponses (21/03/2019)



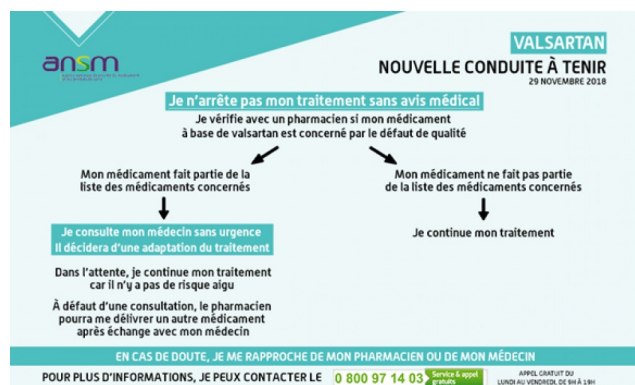
Télécharger la liste des médicaments concernés (29/05/2019)



Télécharger la liste des médicaments non concernés (11/01/2019)



## Valsartan : nouvelle conduite à tenir



RISQUES MEDICAMENTEUX - MÉDICAMENTS - PUBLIÉ LE 22/08/2018 - MIS À JOUR LE 23/04/2021

### Valsartan : priorisation des prescriptions et dispensations dans un contexte de fortes tensions d'approvisionnement

Information destinée aux médecins généralistes, cardiologues, néphrologues, internistes, urgentistes, gériatres, pédiatres, endocrinologues, pharmaciens d'officine et pharmaciens hospitaliers.

#### ● En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 06/07/2018 - MIS À JOUR LE 16/03/2021

Rappel de certains médicaments à base de valsartan



PUBLIÉ LE 24/07/2018 - MIS À JOUR LE 16/03/2021

Rappel de certains médicaments à base de valsartan : l'ANSM met à disposition des patients un numéro vert et un document d'information

